

**CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN**  
**RÉUNION DU LUNDI 4 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND – Christophe BLANCHARD – Nicole COTILLON – Lucie COURILLAUD - Véronique GOBERT - Lucie LANDUYT – Dominique MALLAISE - Sylvain MIRANDE – Jean-Michel MONNEAU - Patrick PASTUREAU - Thomas POINT - Chantal RATEAU

Était excusé :

Florence COLLARD qui donne pouvoir à Dominique MALLAISE

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

**I – Adoption du compte rendu du conseil municipal du lundi 12 février 2024**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

**II - Vote des comptes administratifs et de gestion 2023**

En premier lieu, Mme le Maire présente le document de valorisation financière et fiscale 2023 établi par la DDFIP avec un comparatif sur plusieurs années (dépenses/recettes de fonctionnement, autofinancement, investissement et leurs financements, endettement, fiscalité, dotations).

La situation de la commune est saine, permettant d'envisager sereinement les investissements pour 2024 et 2025, malgré l'érosion de la DGF (dotation globale de fonctionnement).

Mme le Maire présente les comptes de la Trésorerie et de la Mairie, qui sont concordants.

**BUDGET GÉNÉRAL**

Recettes d'investissement : 681 309,43 €  
Dépenses d'investissement : 689 459,10 €  
Déficit d'investissement de 8 149,67 €

Recettes de fonctionnement : 606 228,66 €  
Dépenses de fonctionnement : 467 612,96 €  
Excédent de fonctionnement de 138 615,70 €

**LOTISSEMENT LES OUCHES**

Recettes d'investissement : 0,00 €  
Dépenses d'investissement : 0,00 €  
Résultat d'investissement 0,00 €

Recettes de fonctionnement : 0,00 €  
Dépenses de fonctionnement : 0,00 €  
Résultat d'investissement 0,00 €

**LOTISSEMENT LES CHARMES**

Recettes d'investissement : 53 885,69 €  
Dépenses d'investissement : 59 786,21 €  
Déficit d'investissement de 5 900,52 €

Recettes de fonctionnement : 55 216,01 €  
Dépenses de fonctionnement : 58 216,01 €  
Déficit de fonctionnement de 3 000,00 €

## PHOTOVOLTAÏQUE

Recettes d'investissement : 9 445,75 €  
Dépenses d'investissement : 4 568,03 €  
Excédent d'investissement de 4 877,72 €

Recettes de fonctionnement : 9 668,66 €  
Dépenses de fonctionnement : 7 103,46 €  
Excédent de fonctionnement de 2 565,20 €

## ÉPICERIE

Recettes d'investissement : 2 518,30 €  
Dépenses d'investissement : 9 946,25 €  
Déficit d'investissement de 7 427,95 €

Recettes de fonctionnement : 74 491,80 €  
Dépenses de fonctionnement : 94 209,80 €  
Déficit de fonctionnement de 19 718,00 €

*Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider l'ensemble des comptes de gestion 2023*

Mme le Maire se retire pour le vote des comptes administratifs 2023.

*Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider l'ensemble des comptes administratifs 2023*

### III – Affectation des résultats 2023

Budget Principal (14800)		
Fonctionnement		
Résultat au 31/12/2023	Résultat cumulé 2022	Résultat cumulé à fin 2023 (à reporter au 002) à la SF
138 615,70		138 615,70
Investissement		
Résultat au 31/12/2023	Résultat cumulé 2022	Résultat cumulé à fin 2023 (à reporter au 001) à la SI
-8 149,67	-56 389,04	-64 538,71

Lotissement Les Ouches (14802)		
Fonctionnement		
Résultat au 31/12/2023	Résultat cumulé 2022	Résultat cumulé à fin 2023 (à reporter au 002) à la SF au nouveau budget Lotissements (14806)
0,00	7 581,75	7 581,75
Investissement		
Résultat au 31/12/2023	Résultat cumulé 2022	Résultat cumulé à fin 2023 (à reporter au 001) à la SI au nouveau budget Lotissements (14806)
0,00	23 290,00	23 290,00

Lotissement Les Charmes (14803)		
Fonctionnement		
Résultat au 31/12/2023	Résultat cumulé 2022	Résultat cumulé à fin 2023 (à reporter au 002) à la SF au nouveau budget Lotissements (14806)
-3 000,00	-10 004,39	-13 004,39
Investissement		
Résultat au 31/12/2023	Résultat cumulé 2022	Résultat cumulé à fin 2023(à reporter au 001) à la SI au nouveau budget Lotissements (14806)
-5 900,52	107 139,66	101 239,14

Photovoltaïque (14804)		
Fonctionnement		
Résultat au 31/12/2023	Résultat cumulé 2022	Résultat cumulé à fin 2023 (à reporter au 1068) à la SI
2 565,20	2 911,19	5 476,39
Investissement		
Résultat au 31/12/2023	Résultat cumulé 2022	Résultat cumulé à fin 2023 (à reporter au 001) à la SI
4 877,72	-24 711,48	-19 833,76

Epicerie (14805)		
Fonctionnement		
Résultat au 31/12/2023	Résultat cumulé 2022	Résultat cumulé à fin 2023 (à reporter au 002) à la SF
-19 718,00	-37 189,12	-56 907,12
Investissement		
Résultat au 31/12/2023	Résultat cumulé 2022	Résultat cumulé à fin 2023 (à reporter au 001) à la SI
-7 427,95	-6 120,11	-13 548,06

Mme le Maire présente le tableau d'affectation des résultats.

Précision : les deux budgets Lotissements seront rassemblés en un seul pour 2024.

*Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider les affectations de résultats 2023*

#### **IV – Vote taux fiscalités 2024**

Mme le Maire propose de maintenir les taux de fiscalité 2023 pour 2024 :

- 37,13 % pour la taxe Foncière Bâtie,
- 62,48 % pour la Taxe Foncière non Bâtie,
- 13,95 % pour la Taxe d'Habitation (applicable pour les résidences secondaires et les logements vacants).

L'État augmentant les bases d'imposition de 3,9 %, le montant perçu par la commune va mécaniquement augmenter.

*Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour appliquer les taux cités ci-dessus*

### **V – Vote des budgets 2024**

Mme le Maire présente les budgets prévisionnels pour 2024, comparativement aux budgets réalisés en 2023.

#### **BUDGET GÉNÉRAL**

Le budget prévisionnel d'investissement est équilibré à 401 006,23 €

Le budget prévisionnel de fonctionnement est équilibré à 611 656,10 €

#### **PHOTOVOLTAÏQUE**

Le budget prévisionnel d'investissement est équilibré à 24 403,76 €

Le budget prévisionnel de fonctionnement est équilibré à 9 570,00 €

#### **ÉPICERIE**

Le budget prévisionnel d'investissement est équilibré à 131 967,51 €

Le budget prévisionnel de fonctionnement est équilibré à 168 292,12 €

#### **LOTISSEMENTS**

Le budget prévisionnel d'investissement est équilibré à 179 079,99 €

Le budget prévisionnel de fonctionnement est équilibré à 67 378,49 €

*Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider les budgets prévisionnels 2024*

### **VI – Prime pouvoir d'achat**

Les collectivités peuvent verser une prime « Pouvoir d'achat » à leurs agents en respectant les conditions citées dans le décret d'application à savoir :

1. avoir été nommé ou recruté par un employeur public avant le 1er janvier 2023
2. être employé et rémunéré par un employeur public au 30 juin 2023
3. avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023

Le montant de la prime devra être proratisé à la durée du contrat entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 30 juin 2023 et au temps hebdomadaire du contrat.

Tous nos agents remplissent les conditions. Après discussion, et au regard des résultats du compte de fonctionnement 2023 - Budget Principal, la commission propose de verser une prime de 500 € pour un équivalent temps plein.

*Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour verser cette prime exceptionnelle avec les salaires de mars 2024, en respectant les horaires contractuels de chaque agent*

## **VII – Avis enquête publique éolien Voulmentin - Argentonnay**

La préfecture a fait parvenir le dossier de l'étude du parc éolien Voulmentin - Argentonnay. La commune de Saint Aubin du Plain, limitrophe, doit émettre un avis sur ce projet. Chaque élu avait été destinataire du dossier pour avoir tous les renseignements nécessaires sur ce projet éolien.

*Le conseil municipal émet un avis défavorable, à l'unanimité des membres présents pour ce projet éolien, pour plusieurs raisons.*

- *Notre bassin de vie argentonnais est déjà largement pourvu d'installations éoliennes.*
- *La société Volkswind a avancé sur son projet sans réel dialogue avec les communes concernées (Argentonnay et Voulmentin) et avec la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.*
- *La zone d'implantation du parc éolien ne correspond pas aux zones d'accélération « Energies éoliennes » identifiées par les communes concernées dans le cadre de la Loi APER.*
- *La zone d'implantation du parc éolien se situe sur une zone d'exclusion envisagée par les communes concernées.*

## **VIII – Contrat Antoine GUICHARD**

Mme le Maire a reçu Mme AQUILLO, représentante CAP Emploi pour faire un point de situation pour le contrat PEC d'Antoine GUICHARD. Suite à ce bilan, il est décidé de prolonger le contrat PEC de 12 mois, à partir du 3 avril 2024.

*Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour la prolongation du contrat PEC, pour une durée de 12 mois, soit du 3 avril 2024 au 2 avril 2025*

## **IX – Questions diverses**

La commune participe, en concertation avec la Fédération de Chasse 79, à l'opération "J'aime la nature propre", le 16 mars 2023 – 9 h – Place de la Mairie. Tous les habitants sont conviés.

La cérémonie de commémoration de la Guerre d'Algérie aura lieu le mardi 19 mars à 18h au monument aux morts.

Le Maire,  
Nicole COTILLON



Le secrétaire de séance,  
Christophe BLANCHARD

